



Code de conduite du Laboratoire de Spiez en matière de double usage (dual use)

1. Gestion des risques

La gestion des risques fait partie de la sécurité intégrale au Laboratoire de Spiez. Elle est sans cesse améliorée. Elle implique par ailleurs une appréciation fiable et adéquate des risques.

2. Accès contrôlé

Les substances présentant des risques et le savoir-faire sensible sont protégés et leur accès contrôlé, notamment lors des opérations suivantes : transfert (au niveau interne ou externe), emballage et transport.

3. Mesures de sensibilisation

Tous les employés sont conscients des implications de leurs activités, et notamment du risque d'utilisation abusive de leurs travaux de recherche, au sens de la problématique du double usage.

4. Recherche et développement

Les projets de recherche et activités de développement sont examinés sous l'angle du double usage. Ce processus se déroule en continu tout au long du projet.

5. Transfert des connaissances

Dans la communication, tous les employés prennent garde aux aspects liés au double usage et sont conscients de leurs implications. Cela s'applique par analogie au transfert de « connaissances tacites » (tacit knowledge).

6. Notification obligatoire

Si une utilisation abusive de substances ou de connaissances est observée ou suspectée, elle doit être signalée au responsable de la sécurité. Les personnes signalant de tels faits sont protégées dans tous les cas.

7. Soutien

Le Laboratoire de Spiez apporte son soutien aux activités menées aux niveaux national et international afin de promouvoir une attitude responsable dans le cadre de la problématique liée au double usage dans la recherche scientifique.